

**Procès-verbal du conseil d'administration du lycée Saint-John Perse
Jeudi 06 novembre 2025.**

Lycée Saint-John Perse – Salle 310

Le conseil d'administration du lycée Saint-John Perse de Pau se réunit le jeudi 06 novembre 2025 sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. DRAPPIER Jean-Christophe. Convocation envoyée le 15/10/2025.

M. DRAPPIER, vérifie que le quorum est atteint. 22 membres sur 29 ont présents en début de séance pour un quorum de 15. (Cf. fiche d'émargement jointe). Le conseil d'administration peut siéger valablement.

M. DRAPPIER déclare la séance ouverte à 18h05.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par M Garret, représentant des personnels enseignants.

Installation de la commission permanente, du conseil de discipline et constitution des autres instances de l'établissement

M. DRAPPIER rappelle qu'il est du ressort du conseil d'administration de créer la commission permanente et que certaines compétences peuvent lui être déléguées. Il précise que depuis deux ans le conseil d'administration n'avait pas souhaité déléguer des compétences à la commission permanente et de ce fait celle-ci n'a pas été constituée. En revanche, un groupe de travail chargé d'étudier et de débattre sur des points importants (DGH, règlement intérieur, projet d'établissement...) avant les réunions du conseil d'administration a en revanche été constitué. L'ensemble des membres du conseil d'administration restent favorables à cette organisation.

En l'absence de commission permanente, le conseil d'administration décide de la création d'un groupe de travail qui sera appelé à se réunir pour toute question sur laquelle le conseil d'administration souhaite recueillir son avis

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N°16 séance 2 du 06/11/2025

Adoptée

Préalablement à la réunion du conseil d'administration M. DRAPPIER a sollicité les élus du Conseil d'administration afin qu'ils lui communiquent leurs représentants dans les différentes instances de fonctionnement du lycée. (CHSCT, CESCE, appel d'offres...).

M. DRAPPIER communique la composition des différentes instances de l'établissement au conseil d'administration (liste selon document joint) : conseil de discipline, CHSCT, CESCE, Commission fonds sociaux, commission appel d'offre, commission éducative, groupe de travail conseil d'administration.

Adoption du procès-verbal du précédent conseil d'administration.

Le compte rendu du CA du 25 septembre 2025 est adopté.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Ordre du jour du présent conseil d'administration.

M. DRAPPIER rappelle l'ordre du jour:

- Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration.
- Délégations accordées par le chef d'établissement.
- **Questions éducatives et pédagogiques**
 - Bilan de fonctionnement pédagogique 2024/2025
 - Protocole de lutte et de prévention du harcèlement au lycée (Mise à jour)
 - Protocole santé mentale (Mise à jour)
 - Accueil de la coordonnatrice pédagogique du dispositif P4A de la MLDS
- **Questions administratives et financières**
 - Décision budgétaire modificative

M. DRAPPIER propose de rajouter à l'ordre du jour une nouvelle convention pour l'occupation de la salle de musculation par l'académie espoirs de rugby.

Questions diverses :

M. DRAPPIER indique qu'aucune question n'a été déposée.

Mme Fasentieux pour les représentants de parents d'élèves, souhaite faire un point sur la distribution des manuels scolaires.

L'ordre du jour avec l'ajout proposé et la question des représentants de parents sont adoptés.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Règlement intérieur du conseil d'administration.

M. DRAPPIER présente à l'adoption le règlement intérieur du Conseil d'administration (document joint).

Le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vo	Nul	Blanc
24	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 14 séance 2 du 06/11/2025

Adopté

Délégations accordées par le chef d'établissement.

M. DRAPPIER présente à des fins de notoriété la décision de délégation de signature consentie à Mme CASTAINGS, Proviseure-adjointe, ainsi qu'à Mme LOUSTAUNAU, secrétaire générale.

Elle concerne pour Mme CASTAINGS

- les décisions arrêtées à l'issue des conseils de classe y compris les décisions d'orientation.
- les bulletins trimestriels, livrets scolaires et documents liés aux examens.
- les dossiers établis à des fins d'orientation.
- les sanctions prévues au règlement intérieur.

et en cas d'indisponibilité du chef d'établissement :

- les courriers destinés aux familles.
- les conventions de stage.
- les documents ayant trait à la vie scolaire (déclaration d'accident, certificat de scolarité par exemple).
- les congés, autorisations d'absence, ordre de mission, PV d'installation, mise en paiement d'heures et état de service des personnels de l'établissement.

Elle concerne pour Mme LOUSTAUNAU

- les congés, autorisations d'absence, ordre de mission, PV d'installation des personnels de l'établissement y compris ceux relevant de la Région.
- La signature de bons de commande émis à la suite d'une décision préalable d'engagement de l'ordonnateur (marchés ou groupements de commandes, contrats, notamment de sécurité et/ou de maintenance, conventions diverses)

Questions pédagogiques

Bilan de fonctionnement pédagogique 2024/2025

Monsieur le proviseur commente le bilan de fonctionnement pédagogique joint. Il précise que ce rapport annuel rend compte du fonctionnement du lycée Saint-John Perse au regard des indicateurs fixés par le projet d'établissement 2023/2027.

Quelques échanges ponctuent la présentation :

M le Proviseur indique que le lycée sera à nouveau évalué en 2026-2027.

M Garret demande des informations sur les effectifs en BTS. Mme Desclaux répond qu'on est environ à 30 en première année et 34 en Commerce International. En MCO1 il y a eu depuis la rentrée une dizaine de démissions mais qui ont été compensées par de nouveaux arrivants.

M le Proviseur fait remarquer qu'il n'y a plus que 2 latinistes au lycée.

Il relève également la grande hétérogénéité des indices de position sociale des élèves. M Vilas Boas, représentant des élèves actuellement en classe de terminale, note que depuis son arrivée au lycée en seconde il y a eu une amélioration du climat scolaire. Mme Alvarez regrette l'absence d'une assistante sociale au lycée. M le Proviseur rappelle qu'effectivement il n'y a plus d'assistante sociale dans les lycées généraux et technologiques. Mme Boisbleau indique que depuis la rentrée elle a eu 2 échanges avec l'assistante sociale de la DSDEN.

Mme Stenier note que s'il y a 7 classes de 3ème au collège de Serre Castet – public de milieux favorisés – seulement 73 élèves de ce collège viennent à St John Perse en seconde. Elle pense qu'il faudrait essayer d'augmenter ce chiffre.

Concernant la demi-pension, M le Proviseur rappelle que des efforts sont faits pour fluidifier le passage des élèves et que cela porte ses fruits.

Mme Alvarez déclare qu'une hausse conséquente de l'absentéisme a été constatée depuis la mise en place du contrôle continu. M le Proviseur fait part de son inquiétude particulière pour l'augmentation de l'absentéisme en classe de seconde.

Mme Alvarez informe également le CA d'une augmentation du nombre d'élèves présentant des problèmes de phobie scolaire. Il y a maintenant environ 2 % d'élèves décrocheurs, BTS compris.

M le Proviseur ajoute qu'il y a une augmentation continue du nombre d'élèves bénéficiant d'un plan d'accompagnement (PAI, PAP). Ces élèves sont actuellement 123, soit 10 % de l'effectif.

M le Proviseur soumet à délibération l'approbation du bilan de fonctionnement pédagogique pour l'année 2024/2025. (document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N°13 séance 2 du 06/11/2025

Adopté

Protocole de lutte et de prévention du harcèlement.

Monsieur le Proviseur explique que le lycée s'est doté dès février 2023 d'un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement. Depuis l'an dernier, comme cela a été demandé à tous les lycées, l'établissement a inscrit son action dans le cadre du programme national PHARE. Il est rappelé que ce document a pour vocation de sensibiliser tous les personnels et les parents d'élèves du lycée Saint-John Perse au phénomène du harcèlement et à apporter les outils de réponse quand on y est confronté. Le protocole doit permettre de formaliser les mesures déjà mises en place au lycée et de mieux repérer des situations de harcèlement notamment en apportant un éclairage sur leur définition.

Le protocole coordonne l'action entre les différents acteurs qui peuvent intervenir dans une situation de harcèlement : élèves, enseignants, CPE, infirmières, chefs d'établissement, parents.

Enfin, le protocole définit des outils utilisables pour la prévention.

Quelques petites mises à jour ont été proposées cette année. Elles concernent seulement la partie V. (Plan de prévention.) en faisant apparaître l'équipe ressource et les temps de sensibilisation comme la journée de lutte contre le harcèlement.

M le Proviseur rappelle que la direction de l'établissement prend immédiatement en charge les situations qui lui remontent et tâchent d'identifier s'il s'agit d'un conflit ou d'une réelle situation de harcèlement. Il informe également le CA de l'action menée ce jour même dans le cadre de la journée nationale de lutte contre le harcèlement. Enfin il fait le constat que les actions mises en place ces dernières années sur cette thématique, ont permis une libération de la parole des élèves.

Le conseil d'administration adopte le Protocole de lutte et de prévention du harcèlement mis à jour (voir document joint)

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 15 séance 2 du 06/11/2025

Adopté

Protocole Santé mentale

M Drappier rappelle qu'un protocole santé mentale a été mis en place l'an dernier au lycée dans le cadre du renforcement des mesures en faveur du bien-être et de la santé mentale des élèves, Il rappelle également que le lycée s'est inscrit dans le dispositif Santé Mental expérimental proposé en partenariat avec la DSDEN 64 et le CHP de Pau.

Le protocole santé mentale qui réunit l'ensemble de la communauté éducative formalise le rôle de chacun en fonction de son domaine d'expertise pour organiser l'action du repérage à la prise en charge des élèves en situation de souffrance psychique. Il précise également le circuit de communication, notamment envers les familles, et les règles de confidentialité.

M Drappier propose la version mise à jour . les mises à jour sont liées essentiellement aux nouveaux personnels.

Le conseil d'administration adopte le protocole santé mentale du lycée (document joint).

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 11 séance 2 du 06/11/2025

Délibération adoptée

Accueil de la coordonnatrice pédagogique du dispositif P4A de la MLDS

M Drappier indique avoir été sollicité par Mme Marsaguet, coordinatrice départementale de la MLDS, pour mettre à disposition de Mme Robert-Mosca, coordinatrice pédagogique du dispositif P4A un espace de travail. Le parcours aménagé asynchrone de lutte contre l'absentéisme lié à l'anxiété est un dispositif temporaire d'alliance et de lutte contre le décrochage scolaire. Il s'adresse à des jeunes dont la fréquentation scolaire assidue est empêchée par l'anxiété. Il cible son action sur le soutien au retour progressif et aménagé dans la classe d'origine. Il propose un accompagnement individualisé, régulier et multimodal prenant appui directement sur les contenus d'enseignement de la classe. Il concerne les élèves de moins de 16 ans de la Zap Pau-Nay.

M Drappier indique que le lycée a travaillé l'an dernier avec Mme Robert-Mosca sur plusieurs situations en lien avec le GPDS. Ceci a été une aide pour le lycée et les équipes. Dans la mesure où l'ancien bureau des psy-En a été libéré, il serait possible que Mme Robert-Mosca l'occupe lorsqu'elle n'est pas en extérieur.

Le conseil d'administration donne son accord pour que le lycée mette à disposition un bureau pour la coordonnatrice du dispositif P4A.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° 10 séance 2 du 06/11/2025

Délibération adoptée

Convention occupation salle de musculation par la section palois rugby association

La section paloise Rugby sollicite l'établissement afin de pouvoir renouveler la convention d'occupation de la salle de musculation sur des créneaux non utilisés par les équipes du lycée (cours et AS).

Monsieur Drappier demande au Conseil d'administration l'autorisation de signer la convention d'occupation. Les créneaux seront le mardi et jeudi de 15h30 à 16h30

M Drappier en rappelle les grands principes avec la convention type jointe. Mme Arrambari demande si le tarif comprend une participation pour l'usure du matériel. Mme Stenier explique que cela n'est pas nécessaire car d'une part c'est du matériel qui s'use très peu et d'autre part les élèves utilisent le matériel que la section paloise a elle même amené.

Occupation de la salle de musculation : Autorisation est donnée au chef d'établissement à signer la convention d'occupation de la salle de musculation par la section Paloise Rugby association.

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N°12 séance 2 du 06/11/2025

Délibération adoptée

Questions administratives et financières

Décision budgétaire modificative

DBM pour un prélèvement sur fonds de roulement.

Mme LOUSTAUNAU explique qu'un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire pour remplacer l'adoucisseur d'eau de la demi-pension. Elle précise que le fond de roulement du lycée est de 70 jours, ce qui est confortable et permet sans problème d'assurer le remplacement de cet adoucisseur d'eau.

Le conseil d'administration autorise un prélèvement de 1979.10€ sur les fonds de réserve pour l'achat d'un adoucisseur d'eau..

Pour	Contre	Abstention	Ne participe pas au vote	Nul	Blanc
22	0	0	0	0	0

Délibération DEMACT N° séance 2 du 06/11/2025

Délibération adoptée

Questions diverses

Question des représentants des parents d'élèves

Mme Fasentieux effectue le point sur la distribution des manuels scolaires d'après les informations transmises par M Panafit. M Drappier confirme avoir reçu le matin même M Panafit et Mme Bordenave à ce sujet.

Actuellement plusieurs élèves n'ont pas pu récupérer leurs livres (400 manuels manquants). En effet, l'établissement compte 55 élèves de plus que l'an dernier et de nombreux manuels n'ont pas été rendus (285). Le système de bourse aux livres entre établissements ne donne pas satisfaction, il ne permet pas de récupérer suffisamment de manuels (le lycée de Poitiers n'en propose que 50) et contrairement à ce qui avait été annoncé, la Région ne prend pas en charge les frais d'envoi et de transport des manuels.

La région va être questionnée à ce sujet par la FCPE et le lycée. Il n'est pas acceptable que des inégalités de moyens soient appliquées au sein d'une école laïque et égalitaire, entraînant ainsi des inégalités de chance et de réussite pour les élèves qui ne peuvent pas travailler dans des conditions normales. Une relance va être effectuée auprès des familles des élèves qui n'ont pas retourné leurs livres ; Il est à noter que la région refuse qu'une caution soit demandée aux familles et ne met pas en place les procédures permettant de demander leur remboursement s'ils n'ont pas été rendus. Il est également précisé que la région refuse de faire tout réassort.

Mme Arrambari note qu'il n'y a rien sur les manuels scolaires dans le RI de l'établissement. M le Proviseur répond que la problématique des manuels scolaires étant gérée par la région, il n'est pas possible d'inclure dans le RI des mesures concernant la dégradation, la perte ou le non rendu des livres fournis par la Région (notamment de prendre une caution).

M DRAPPIER déclare clos le Conseil d'Administration à 19h55.

La secrétaire de séance
N GARRET

Le président du conseil d'administration
JC DRAPPIER



Composition des instances et commissions 2025/2026

- Conseil d'administration
- Conseil de discipline
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC)
 - Commission Hygiène et sécurité (CHS)
 - Commission fonds social
 - Conseil de vie lycéenne (CVL)
 - Commission éducative
 - Commission d'appel d'offre
- *Groupe de travail conseil d'administration*

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Lycées hors LP - Article R421-14 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES DU CA	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Membres de droit - chef d'établissement, président (1) - adjoint au chef d'établissement - Secrétaire général de l'établissement - DDFPT - conseiller principal d'éducation ou conseiller d'éducation le plus ancien	- DRAPPIER Jean-Christophe - CASTAINGS Marie-Pierre - LOUSTAUNAU Nelly - DESCLAUX Martine - ALVAREZ Nadia	- Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant
• Deux représentants de la collectivité de rattachement, Conseil Régional	- Mme CLAVEAU-ABADIE Charline - Mme ALONSO Emilie	
• Un représentant de la commune siège de l'établissement ; Un représentant de l'agglomération	- Mme MARTELL Françoise - M VAUJANY Alain	
• Une personnalité qualifiée		
• Sept représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation	- GARRET Nicolas - DEJOURS Annick - HESPEL Henri - DELOR Marta - DARMAILLACQ Guillaume - STENIER Ghislaine - ESPINO-FOURNIER Agnès	- NUNES Florence - DULOUE Muriel - MEYLAN Stéphanie - PREVITALLI Océane - LOPES Mylène - BAUDY Stéphane - DUMITRESCU Agnès
• Trois représentants élus des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé	- BOISBLEAU Françoise - DIAS Gisèle - MOQUET Olivier	
• Cinq représentants élus des parents d'élèves	- FASSENTIEUX Muriel - ARAMBARRI Camille - ROUBIT Sylvie - MESSINA Luz - HOURTICOT Marie-Laure	- MAURIES Fabrice - CALABOUTCHE Carine - SERRA Nadège - SERRA Sylvain - MOLINA Audrey
• Cinq représentants élus des élèves,	- ALOS MORENO Sara - MARLIER Lola - NOUAILHAS Prisca - VILAS BOAS Yanis - VIEUX Léo	- EL OUASSIKI BARAKI Adam - LOHEZ Paul - NOUAILHAS Gabrielle - CHIQUET Margaux - SUSPERREGUI Patxi

(1) dans le cas où, à titre exceptionnel, le chef d'établissement n'exerce pas la présidence du CA (R 421-20 du code de l'éducation) préciser qui assure la présidence.

* deux personnalités qualifiées si les membres de droit sont en nombre inférieur à 5

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
Lycées hors LP
Article R511-20 du code de l'éducation

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président • L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints • Le conseiller principal d'éducation désigné par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement • secrétaire général de l'établissement • Quatre représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation • Un représentant élu des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé • Deux représentants élus des parents d'élèves • Trois représentants élus des élèves	- DRAPPIER Jean-Christophe - CASTAINGS Marie-Pierre - FARGES Anne-Marie - LOUSTAUNAU Nelly - ESPINO Agnès- - DELOR Marta - HENRI Hespel - DARMAILLACQ Guillaume - DIAS Gisèle - MESSINA Luz - ROUBIT Sylvie - EL KAOUBE BASTOUR Ikram - FADLI RHANMI Inès - ROBERT—BALLADON Camille	- Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - MEYLAN Stéphanie - STENIER Ghislaine - DEJOURS Annick - DUMITRESCU Agnès - MOQUET Olivier - FASENTIEUX Muriel - MAURIES Fabrice - LAHMIN Sofiane - FATRI Khadija - TALEB Sabrina

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE (CESC)
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026
Lycées et lycées professionnels et EREA

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement ou son adjoint, président - Secrétaire général de l'établissement - Infirmière scolaire - Assistante sociale - Conseillers Principaux d'Education - Trois professeurs - Deux parents d'élèves - Trois élèves	DRAPPIER Jean-Christophe CASTAINGS Marie-Pierre LOUSTAUNAU Nelly BOSBLEAU Françoise ALVAREZ Nadia FARGES Anne-Marie LABOURDETTE Alexandra DEJOURS Annick RAVASSAT Hervé FASSENTIEUX Muriel HOURTICOT Marie-Laure MARLIER Lola VILAS BOAS Yanis	MOLINA Audrey ARAMBARRI Camille

COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026
Lycées et lycées professionnels et EREA

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement, président - Secrétaire général de l'établissement - DDFPT - Conseiller Principal d'Education siégeant au CA - Représentant de la collectivité de rattachement - Un représentant des personnels Administratifs ou d'intendance, sociaux et de santé, Techniques, Ouvriers et de Service ou de laboratoire désignés. - Deux représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance ou de documentation désignés par les représentants au conseil - Deux représentants des parents d'élèves - Deux représentants des élèves - Agent chargé d'assurer la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. - <i>Experts :</i> - Médecin de prévention - Médecin de l'éducation nationale - Infirmière Personnes qualifiées : - Inspecteur hygiène et sécurité - Inspecteur du travail - Représentant de la CRAM - Représentant de la CRAMIF - Membres du CHSCT des entreprises associées aux formations par alternance. Invités	DRAPPIER Jean-Christophe LOUSTAUNAU Nelly DESCLAUX Martine ALVAREZ Nadia ALONSO Emilie BOISBLEAU Françoise BAUDY Stéphane DEJOURS Annick CALABOUTCHE Carine FASENTIEUX Muriel VILAS BOAS Yanis CHIQUEL Elisa POUGUET Stéphane Docteur HULEUX BOISBLEAU Françoise	Pas de suppléant MOQUET Olivier LOPES Mylène MEYLAN Stéphanie MESSINA Luz ARAMBARRI Camille

COMMISSION FONDS SOCIAL
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026
Lycées et lycées professionnels

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- le chef d'établissement ou son adjoint, président - Adjoint au chef d'établissement - Secrétaire général de l'établissement - Un Conseiller Principal d'Education - Assistante sociale - Infirmière - Un représentant des personnels d'enseignement - Un représentant des personnels non enseignants - Deux représentants des parents d'élèves - Deux représentants des élèves	- DRAPPIER Jean-Christophe - CASTAINGS Marie-Pierre - LOUSTAUNAU Nelly - ALVAREZ Nadia - BOISBLEAU Françoise - REVOY Anne-Laure <i>BOISBLEAU Françoise</i> - MESSINA Luz - ROUBIT Sylvie - BOUCHAR TORRALBA Nassih - MAHBOUS Mérina	- FARGES Anne-Marie - LESCAUT Céline - FASENTIEUX Muriel - SERRA Nadège

COMPOSITION DU CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCEENNE
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Président : Jean-Christophe Drappier
Proviseur

Suppléant : CASTAINGS Marie-Pierre
Proviseure adjointe

Titulaires	Suppléants
GARRIGUES SAKHO Téning P06	
EL OUASSIKI BARAKI Adam TG4	AZZAM Imane P11T
FALL Mame Diarra Bousso CG1	OUBELLA Hajar T09T
LOHEZ Paul TG4	
MARLIER Lola TG2 VP	
BONAMY Julie TG5	BLAISE Eulalie P02
EL MACHKOUR Amine 208	EL MOUHTADI Rania 209
GONDA MARAZANOFF Ethan P06	ALOS MORENO Sara P06
NOUAILHAS Prisca TG3	NOUAILHAS Gabrielle P04
VILAS BOAS Yanis T11	CHIQUET Margaux

Titulaires	Suppléants
Représentants à titre consultatif des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation	
FARGES Anne-Marie	
ALVAREZ Nadia	
REVOY Anne Laure	
AUBRIT Céline	
Représentants à titre consultatif des personnels ATSS-ATTE	
DIAS Gisèle	
Représentants à titre consultatif des parents d'élèves	
MESSINA Luz	SERRA Nadège
ROUBIT Sylvie	GUERIN Bénédicte

COMMISSION EDUCATIVE
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Chef d'établissement - Adjoint au chef d'établissement - CPE: - Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation - Deux représentants des parents d'élèves - Deux représentants des élèves	DRAPPIER Jean-Christophe CASTAINGS Marie-Pierre ALVAREZ Nadia ou FARGES Anne-Marie LESCAUT Céline MESSINA Luz ROUBIT Sylvie VIEUX Léo LAFFAILLE Thomas	GARRET Nicolas FASSENTIEUX Muriel MAURIES Fabrice

COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DES MARCHES
ANNEE SCOLAIRE 2025 / 2026

QUALITE DES MEMBRES	TITULAIRES	
- le chef d'établissement ou son adjoint, président - Secrétaire général de l'établissement - - DDFPT - Deux représentants des agents (Chef de cuisine) - Un représentant des enseignants - Un représentant des parents - Un représentant des élèves	DRAPPIER Jean-Christophe LOUSTAUNAU Nelly DESCLAUX Martine GARRET Nicolas FASSENTIEUX Muriel MARLIER Lola	HESPEL Henri MOLINA Audrey

**COMPOSITION GROUPE DE TRAVAIL CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

RI CA 06/11/2025. Art 6. *En l'absence de commission permanente, le conseil d'administration décide de la création d'un groupe de travail qui sera appelé à se réunir pour toute question sur laquelle le conseil d'administration souhaite recueillir son avis.*

QUALITE DES MEMBRES	NOM DES TITULAIRES	NOM DES SUPPLEANTS
• Le chef d'établissement, président • L'adjoint au chef d'établissement, ou l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints • Secrétaire général de l'établissement	- DRAPPIER Jean-Christophe - CASTAINGS Marie-Pierre - LOUSTAUNAU Nelly	- Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant -
• Trois représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation • Un représentant élu des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé • Deux représentants élus des parents d'élèves • Deux représentants élu des élèves	- GARRET Nicolas - STENIER Ghislaine - NUNES Florence - DIAS Gisèle - FASSENTIEUX Muriel - HOURTICOT Marie-Laure - VILAS BOAS Yanis	- DELOR Marta - DARMAILLACQ Guillaume - PREVITALLI Océane - MAURIES Fabrice - MOLINA Audrey